

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**TENTATIVE DE DESTITUTION ILLÉGALE DES ÉLUS :
LE CHEF DE PESSAMIT RAPPELLE QUE LE DOSSIER N'EST PAS TERMINÉ**

Pessamit, le 19 mai 2011 – Alors que l'ordonnance de sauvegarde émise par la Cour supérieure du Québec prend fin aujourd'hui, le Chef du Conseil des Innus de Pessamit, Raphaël Picard, lance un appel à la raison et au civisme. « Le juge continue de délibérer sur la requête en irrecevabilité et devrait rendre une décision au cours des prochains jours. Il serait donc sage, pour tout le monde, d'attendre la décision du tribunal avant de porter quelque jugement que ce soit », a déclaré le Chef Picard.

Rappelons que le 11 avril dernier, la Cour supérieure a émis une ordonnance de sauvegarde empêchant toute personne d'affirmer publiquement qu'il y aurait eu destitution du Chef et de Vice-Chefs du Conseil. Cette décision ordonne notamment que « cesse quelque piquetage, attroupement ou manifestation que ce soit, devant ou aux abords des locaux du Conseil. »

Le tribunal doit maintenant disposer des moyens préliminaires d'un groupe de défenseurs. Ainsi, à cette étape, le tribunal ne se penche pas sur la conclusion principale du recours du Conseil des Innus de Pessamit visant à faire déclarer illégale l'affirmation qu'il y ait eu destitution de membres du Conseil. « Tous les membres du Conseil ont été dûment élus par la population et, s'il doit y avoir destitution, celle-ci doit respecter notre Code électoral, ce qui n'est pas le cas présentement. Face à cette action illégale et illégitime, nous avons l'obligation de faire appel à la Cour », a expliqué le Chef Raphaël Picard.

La décision du tribunal sur les moyens préliminaires est attendue au cours des prochaines semaines.

-30-

Source : Éric Cardinal
Bureau : 514-868-0172 / Cell : 514-258-2315
eric@cardinalcommunication.com